

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA JEUNESSE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS

**RAPPORT DE LA CONSULTATION NATIONALE
PREPARATOIRE AU V^{ème} FORUM POUR
LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (ADF- V)**

Yaoundé, le 07 octobre 2006

SOMMAIRE

| | |
|---|-----|
| I - Introduction | p 3 |
| II - Exposés thématiques :..... | P 3 |
| A - Les jeunes et le développement économique..... | P 3 |
| B - Les jeunes et le développement social..... | P 5 |
| C - Les jeunes et le développement politique..... | P 7 |
| D - Les mécanismes de ratification et de mise en œuvre de la Charte Africaine de la Jeunesse..... | P 8 |
| III – Conclusion..... | P 9 |
| IV – Annexes : | |
| A - Document préparatoire à la consultation nationale | |
| B - Liste des participants | |
| C - Lettre adressée au Ministre de la Jeunesse du Cameroun | |

Introduction

La consultation nationale préparatoire au 5^e Forum pour le Développement de l'Afrique qui aura lieu à Addis-Abeba du 16 au 18 novembre 2006 s'est tenue le 07 octobre 2006, dans la salle des conférences du Ministère de la jeunesse. Organisée par le Ministère de la jeunesse en collaboration avec les partenaires au développement, elle a connu la participation des jeunes venant des dix (10) provinces du pays ainsi que des responsables du ministère de tutelle et des organismes partenaires qui encadraient les travaux.

A cette occasion, les participants ont exprimé leurs opinions et des positions consensuelles se sont dégagées autour points de débat inscrit à l'ordre du jour à savoir :

- les jeunes et le développement économique ;
- les jeunes et le développement social ;
- les jeunes et le développement politique ;
- la ratification, la promotion et la mise en œuvre des dispositions de la Charte africaine de la Jeunesse.

Pour ce faire, la démarche a consisté en :

- l'analyse des problèmes et préoccupations des jeunes ;
- la proposition des stratégies et actions prioritaires.

L'approche participative et itérative qui a prévalu tout au long des débats a permis à chaque jeune d'exprimer librement son avis.

.....

1. Les jeunes et le développement économique

A. Constats

La jeunesse est la tranche de la population la plus touchée par le chômage. Cette situation tient à l'inadéquation de la formation à l'emploi, à l'insuffisance des mécanismes d'appui à l'emploi et à l'auto-emploi des jeunes et une croissance économique insuffisante. Très souvent, les jeunes pensent à émigrer pour échapper à la pauvreté ambiante. Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ne sont pas suffisamment valorisées du fait, entre autres, de l'insuffisance des infrastructures et des outils, du coût élevé des services et du déficit de sensibilisation et de formation.

Du point de vue de la santé, les jeunes sont les plus touchés par les IST, le VIH et le sida et font face à la prolifération d'autres endémies comme les IST, le paludisme ou la tuberculose. Bien qu'au courant des méthodes contraceptives modernes, ils ne les utilisent pas souvent tout comme les préservatifs. Ce mauvais état sanitaire est soutenu par l'insuffisance du counselling, le difficile accès aux services de santé adéquats et spécifiques, le coût élevé des soins et une alimentation déficitaire.

Dans un tel contexte, les jeunes ne sont pas toujours au courant des enjeux liés au développement durable. En plus, ils ne participent pas au processus de prise de décision économique du fait notamment de l'absence de mécanismes institutionnels appropriés .

Pour faire face à cet environnement, il convient de mettre en œuvre des mesures susceptibles de transformer les potentialités des jeunes en atouts concrets pour le développement.

B. Propositions

En matière d'éducation, de préparation à la vie active et d'emploi, il y a lieu de :

1. Professionnaliser les enseignements dans les systèmes formel et non-formel à travers :

- l'amélioration du dialogue entre les systèmes de formation et le monde des employeurs ;
- la promotion des formations qualifiantes ;
- l'adaptation des contenus de formation aux besoins du marché de l'emploi ;
- la capitalisation et la certification des compétences ;
- l'initiation à l'entrepreneuriat dans les cursus académiques à tous les niveaux et dans tous les systèmes ;
- la promotion des stages professionnels.

2. Développer les mécanismes d'appui à l'emploi et à l'auto-emploi en faveur des jeunes au moyen de :

- l'encouragement des initiatives de création et de protection de l'emploi décent pour les jeunes ;
- le renforcement des mécanismes de financement et d'accompagnement spécifiques de l'entrepreneuriat jeunesse ;
- la promotion des pépinières et des incubateurs d'entreprises ;
- la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat pour les groupes spécifiques de jeunes comme les handicapés ou les réfugiés ;
- le soutien à la migration des acteurs jeunes du secteur informel vers le secteur formel.

3. Au sujet des TIC, il est recommandé de favoriser l'accès et l'appropriation des jeunes à travers :

- la multiplication des structures d'accès spécifiques ;
- l'intensification et la diversification des offres et des possibilités de formation ;
- le développement des infrastructures et des équipements ;
- le soutien à la création et à la diffusion des contenus par et pour les jeunes.

Pour ce qui est de la santé et du VIH et sida, il y a lieu de :

4. Améliorer l'accès des jeunes aux services de santé par :

- la mise en place d'un système de sécurité sociale qui prend en compte les jeunes de différentes conditions ;
- l'amélioration et l'accroissement de la disponibilité des services de santé conviviaux pour les jeunes ;
- le développement d'un système efficace de communication pour le changement de comportement ;
- l'amélioration de la participation des jeunes à la gestion de l'offre de services de santé ;
- le renforcement des ressources humaines en quantité et en qualité.

5. Réduire la prévalence des IST, du VIH et du sida en milieu jeune au moyen de :

- la promotion de l'offre de conseil, de dépistage et de prise en charge ;
- la promotion des droits et le renforcement du dispositif de prise en charge des jeunes personnes Vivant avec la VIH et le SIDA (PVVS) ;
- l'introduction des modules de compétences de vie courante et d'éducation sexuelle en milieu scolaire et extrascolaire ;
- l'accroissement de la disponibilité et de l'accessibilité des préservatifs ;
- le renforcement de l'implication des communautés dans la lutte contre les IST, le VIH et le sida.

6. En matière d'environnement et de moyens de subsistance durables, il convient d'**engager les jeunes dans les initiatives de gestion durable des ressources naturelles** à travers :

- le développement de l'offre diversifiée et adaptée de l'information et de la formation relatives au développement durable ;
- la valorisation des initiatives de promotion des éco - technologies et des ressources locales ;
- l'implication des jeunes dans les processus de gestion et de protection durable de l'environnement et de la biodiversité ;

7. Pour ce qui est de la **participation à la prise de décision concernant la politique économique** nationale, il est recommandé d'**institutionnaliser les dispositions et les dispositifs** à cet effet par :

- la mise en place des mécanismes de participation des jeunes dans le processus de prise de décision ;
- la promotion des plates formes de concertation et de dialogue entre les jeunes et les acteurs économiques.

2. Les jeunes et le développement social

A. Constats

L'ouverture à l'autre se traduit chez les jeunes par le déracinement culturel, bien de fois source d'incompréhension et de conflit avec les générations précédentes. D'une manière générale, des enfants et des jeunes sont victimes de l'exploitation sexuelle, économique et politique. De même, leurs droits ne sont pas toujours respectés. Cette situation est davantage préoccupante chez les filles et les jeunes femmes qui en plus, souffrent de discrimination et de dévalorisation conduisant souvent au rejet de soi et au manque de confiance en soi.

La religion considérée, il est à remarquer la prolifération des religions ainsi que le caractère pervers de certaines. Du côté des jeunes, il apparaît une déception due à certaines pratiques religieuses qui conduisent à une instabilité spirituelle. Certaines communautés profitent de cet état de choses, ainsi que de la précarité ambiante pour les enrôler traduisant par là, la vulnérabilité sociale et spirituelle des jeunes. Dans les zones urbaines, les jeunes font face au chômage et au sous-emploi, au désœuvrement et à l'oisiveté, à la délinquance juvénile, à l'insécurité, à la toxicomanie, à un habitat précaire, à la promiscuité, à la dépravation des mœurs, ainsi qu'à la prolifération des IST, VIH et du Sida.

Le volontariat représente une alternative crédible d'engagement sain de la jeunesse et d'implication de celle-ci au développement global des sociétés. Pour autant, ce mouvement est mal structuré voire inexistant.

Jusque-là, la contribution des jeunes aux transformations sociales par le sport, la musique et les arts est mitigée. Les obstacles à cette contribution sont, du côté du sport, la discrimination de certaines disciplines, l'insuffisance, l'obsolescence d'infrastructures ainsi que la mal gouvernance des structures et des activités ; du côté de la musique et des arts, il y a la promotion insuffisante, le caractère pervers de certains textes ou de certaines œuvres, la piraterie et l'influence négative des musiques étrangères.

Pour améliorer leur situation dans chacun des domaines abordés, il y a lieu d'élargir les possibilités pour les jeunes de s'épanouir pleinement. La réalisation de cette ambition passe par l'ensemble des stratégies et des actions suivantes :

B. Propositions

1. Dans le domaine de la culture et des rapports intergénérationnels, il convient de **faciliter l'appropriation culturelle et de développer le dialogue intergénérationnel** par :

- la promotion des originalités culturelles ;
- le développement des plates formes d'échange et de partage entre les jeunes et les adultes ;
- l'organisation des manifestations culturelles d'envergure ;
- la promotion de la culture de la paix, de la tolérance et de l'éducation culturelle.

Pour les enfants, les jeunes, les filles et jeunes femmes, il y a lieu de :

2. **Promouvoir les droits de la personne** au moyen de :

- la vulgarisation des textes relatifs aux droits des enfants, des jeunes des filles, et des jeunes femmes ;
- le renforcement des mesures d'application de la législation contre toutes formes de violation de droits de la personne ;
- l'amélioration de l'éducation à la citoyenneté ;
- le renforcement de l'éducation sur les droits de la personne dans les systèmes éducatifs formels et non formels à tous les niveaux ;
- l'adoption d'un code de la famille.

3. **Promouvoir l'éducation et la formation des filles et jeunes femmes ainsi que l'insertion professionnelle** par :

- l'encouragement à l'alphabétisation et à la scolarisation ;
- l'appui à la formation professionnelle et technique ;
- le développement des mécanismes d'appui à l'emploi et à l'auto-emploi ;
- la promotion de la sensibilisation par les pairs.

4. **Garantir la participation pleine et effective à la vie de la société et au processus de prise de décisions** au moyen de :

- la promotion de l'approche genre dans les activités et les structures publiques et privées ;
- le renforcement des capacités d'action des jeunes et des jeunes femmes ;
- le renforcement de l'éducation aux compétences de vie commune ;
- la promotion des plates formes de concertation et de dialogue ;
- la mise en place des mécanismes institutionnels de consultation d'action des jeunes ;
- l'éducation à la promotion des filles et des jeunes femmes ;

5. **Améliorer la santé des filles et jeunes femmes** à travers :

- la promotion de la vaccination et autres méthodes préventives ;
- la lutte contre les pratiques culturelles néfastes ;
- l'éducation à la santé de la reproduction ;
- l'amélioration des soins de santé infantile et maternelle.

6. Au sujet **des jeunes des zones urbaines**, il convient de **développer un dispositif adéquat de services nécessaires à leur épanouissement** à travers :

- la promotion de l'alphabétisation et de la scolarisation ;
- l'appui à la formation qualifiante ;
- le développement des mécanismes d'appui à l'emploi et à l'auto-emploi ;
- le renforcement de la communication pour le changement de comportement ;

- la densification du réseau des centres d'information et de documentation ;
- le renforcement des mesures sécuritaires ;
- la promotion d'un habitat décent ;
- la promotion des initiatives de fixation des jeunes dans leur milieu de vie.

7. Pour ce qui est du **volontariat des jeunes**, il y a lieu de **développer un mécanisme de promotion aux niveaux local, national, sous-régional et régional** au moyen de :

- la mobilisation des compétences des jeunes ;
- l'organisation des interventions des volontaires ;
- la promotion des activités volontaires à l'échelle locale, nationale, sous-régionale et régionale ;
- la vulgarisation de la culture du volontariat ;
- la capitalisation et la valorisation des engagements associatifs.

Concernant la participation des jeunes aux transformations sociales par le sport, la musique et les arts, il est recommandé de :

8. Développer les infrastructures sportives et artistiques par :

- la mise en œuvre d'un plan de développement et de maintenance ;
- l'implication des collectivités locales décentralisées ;
- la construction et la réhabilitation des infrastructures de proximité ;
- la dotation en infrastructures dans toutes les disciplines.

9. Améliorer la gestion des structures sportives et artistiques au moyen de :

- la formation des gestionnaires et administrateurs ;
- le renforcement des capacités des encadreurs ;

10. Promouvoir les activités sportives et les produits musicaux et artistiques à travers :

- le renforcement des pratiques sportives, musicales et artistiques dans les activités post et périscolaires ainsi que dans l'encadrement extrascolaire ;
- la promotion de l'usage du sport, de la musique et des arts aux fins de l'éducation populaire ;
- la diversification de la pratique des disciplines sportives, des genres musicaux et artistiques ;
- la valorisation des originalités artistiques ;
- le renforcement de la lutte contre la piraterie.

3. Les jeunes et le développement politique

A. Constats

Les jeunes au plan national font face à un déficit d'éducation citoyenne ainsi qu'à l'absence de repères culturels. Cette situation les expose à une instrumentalisation par les décideurs, laquelle est par ailleurs entretenue par leur paupérisation et leur extrême indigence. L'insuffisance de dialogue entre les jeunes et les pouvoirs publics combinée au timide engagement des leaders des jeunes contribuent à une faible représentation de la jeunesse, aussi bien dans les instances de prise de décision les concernant que dans celles de protection et de promotion de l'Etat de droit. Cet état de chose se trouve renforcé par l'insuffisante prise en compte de l'approche genre.

Au plan régional et international, l'extraversion de la classe dirigeante arrimée à une application peu harmonieuse des politiques et mesures d'intégration ont conduit la jeunesse à une perte de confiance et à l'attrait grandissant des cultures extérieures.

Pour parvenir à assurer un environnement politique favorable à la jeunesse, il y a lieu de développer des dispositions et des dispositifs appropriés à cet effet.

B. Propositions

1- Valoriser l'identité et la citoyenneté africaines à travers :

- la promotion des systèmes de valeurs africains ;
- la promotion de l'intégration sous-régionale et régionale.

2- Développer des mécanismes institutionnels d'intégration des jeunes de la diaspora en insistant sur :

- le développement des cadres conventionnels de concertation bilatérale et multilatérale, en vue d'améliorer l'intégration des jeunes dans leurs pays d'accueil ;
- l'organisation et l'encadrement, avec l'appui des représentations diplomatiques, des jeunes de la diaspora dans les pays d'accueil ;
- la promotion des conditions de fixation des jeunes migrants de retour dans leurs pays d'origine.

3- Promouvoir la participation des jeunes dans la prévention et la gestion des conflits à travers :

- la mise en place des mécanismes institutionnels de participation des jeunes à la gestion des conflits ;
- le renforcement des capacités des organisations de jeunesse œuvrant en faveur de la culture de la paix, la prévention et la gestion des conflits.

4- Renforcer la participation des jeunes à un développement démocratique fondé sur le respect des droits et de l'équité genre par :

- la mise en place d'un mécanisme institutionnel d'organisation et de représentation des jeunes dans les processus décisionnels ;
- la systématisation de la participation des jeunes dans les instances de prise de décision ;
- le renforcement des capacités des jeunes dans la maîtrise et la gestion du processus démocratique notamment chez les filles et les jeunes femmes.

4. La Charte Africaine de la Jeunesse

A. Les mécanismes de ratification

Les mécanismes institutionnels en vigueur devraient s'appliquer dans le cadre de la ratification de la Charte Africaine de la Jeunesse. Pour ce faire, les jeunes devraient développer des actions de plaidoyer auprès des divers responsables institutionnels afin d'accélérer le processus.

B. Les mécanismes de promotion

La promotion de la Charte Africaine de la Jeunesse passe par :

- sa vulgarisation auprès des organisations de jeunesse à tous les niveaux (local, régional et national) au moyen des supports de communication adéquats (production d'une version junior, caravane de vulgarisation, communication communautaire, ...);
 - l'utilisation des canaux de communication institutionnels;
 - le recours aux média publics et privés (presse écrite, microprogrammes radio et télévision, ...);
 - l'information des jeunes de la diaspora par des voies électroniques;
 - le plaidoyer pour l'appropriation et l'internalisation de la Charte auprès des responsables institutionnels à tous les niveaux.
-

Conclusion

La mise en œuvre de toutes ces dispositions ainsi que des autres programmes et projets en faveur des jeunes reposent sur des mesures déterminantes que sont :

1. La participation des jeunes à toutes les étapes du cycle d'intervention (élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation)
2. La valorisation de l'approche genre
3. Le renforcement de la vie associative
4. Le développement des mécanismes d'information à destination des jeunes
5. L'amélioration des conditions de travail des encadreurs de jeunes (salaires, formations, équipements...)
6. La promotion de la bonne gouvernance
7. L'intégration sous régionale et régionale.

Au regard de ce qui précède, il reste attendu que les participants au cinquième Forum pour le Développement de l'Afrique (ADF-V) initient des actions de plaidoyer en direction des décideurs présents, en vue de la matérialisation des recommandations et la mise en œuvre effective des dispositions de la Charte Africaine de la Jeunesse dans les pays membres de l'Union Africaine (U.A.)/-

**CONSULTATION NATIONALE PREPARATOIRE
AU V^{EME} FORUM POUR LE DEVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE (ADF V)**

Yaoundé, le 07 Octobre 2006

**A l'attention de Monsieur ADOUM GAROUA
Ministre de la Jeunesse
- Yaoundé -**

**Objet : Plaidoyer pour la ratification
de la Charte Africaine de la Jeunesse.**

Monsieur le Ministre,

Nous, jeunes venus des dix provinces du Cameroun, réunis dans la salle des conférences du ministère de la Jeunesse le samedi 07 Octobre 2006 dans le cadre de la Consultation Nationale préparatoire au Cinquième Forum pour le Développement de l'Afrique,

Avons eu l'honneur d'apprécier l'opportunité et la pertinence de la Charte Africaine de la Jeunesse.

Aussi, sollicitons-nous votre bienveillance à l'effet d'envisager toutes les mesures nécessaires à la ratification de ladite Charte.

Vous sachant particulièrement gré de votre sollicitude constante à l'endroit de la jeunesse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération./-

(é) Les participants
(Voir liste jointe)